

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Association GAB 65

**28 rue de la Libération - Hôtel Entreprise Libération
65000 TARBES**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 8 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de notre association pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre association, soumis ainsi à votre approbation, ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 7936.83€, après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts comme il sera dit ci-après.

I.- RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En ce qui concerne l'activité proprement dite de notre association :

- Cette année, le GAB a enregistré un record d'adhésion sur ces 10 dernières années avec 85 adhérents à jour de cotisations, la dynamique enregistrée en 2021 continue. Nous comptons sur vous en 2023, le GAB fêtera ses 25 ans. Le Conseil d'Administration de notre association s'est

réuni une dizaine de fois (dont un CA d'orientation), et a vu l'arrivée du maraicher Olivier Hennequin et la sortie de Cédric Sabathé.

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 332250.75€ contre 259 407€ l'exercice précédent. Nous pouvons constater une hausse de certains postes de dépenses liées à notre surcroît d'activité : Prestations de services liées à la formation Coral/Vivea ou à la hausse générales des salaires liées à notre convention (CIVAM) est indexée sur l'inflation. Globalement tous les frais généraux augmentent en conséquence de l'augmentation générale.
- En 2022, tout comme le CA, l'équipe salariée du GAB 65 a évolué : Estelle Faure a été embauchée fin mars sur la partie animation pour pallier le départ de Dominique Vanhaverbeke fin 2021. De ce fait, Estelle a vu son temps de travail augmenter pour pallier ce retard de 3 mois. Sur le poste maraichage, Frédéric Furet est parti le 30 avril suite à une rupture conventionnelle remplacé par Jean-Christophe Grolleau début mai. Salomé Carle a été embauchée sur la partie Transmission en contrat d'apprentissage d'octobre à septembre 2023. Julien Cantegreil est passé de 32 à 35 heures fin janvier. Pour le reste de l'équipe, l'activité est restée inchangée.
- La masse salariale comprenant 6 salariés pour 4.4 ETP et une apprentie reste le premier poste des dépenses de la structure mais garde le même ratio que 2022 (56.2% contre 57.6% en 2022).
- Les produits d'exploitation réalisés s'élèvent à 336 724€ contre 280 759€ au 31 décembre 2021.
- Cette année les formations à destination des agriculteurs sont en forte progression (de 17063 à 38113€). Notre association a organisé 19 journées de formations et rencontres techniques à destination des agriculteurs, (140 participations de producteurs et plus de participations de porteurs de projet), a mené différentes actions de structuration des filières bios, a œuvré à la promotion de l'Agriculture Biologique et des produits bios et locaux, a coordonné l'action Bio Pour Tous, a mené des projets autour de la transmission et de l'installation et a renseigné une soixantaine de candidats à l'installation ou la conversion.
- Les subventions publiques représentent 61% de notre produit d'exploitation soit un peu plus en termes de montants mais moins en terme de pourcentage par rapport au total de l'exploitation.
- Les charges exceptionnelles correspondent à des écarts sur les conventions Feader 20219 et la perte de la subvention liée au projet Parc.

- Les produits exceptionnels sont quant à eux principalement dus à une reprise sur provision sur l'anim bio 2021. A une augmentation de l'enveloppe DEPHY, et à un paiement d'une subvention Feader 2016.
- Comme chaque année la gestion de la trésorerie a été compliqué entraînant retard de paiement auprès des fournisseurs ou de la MSA. La région Occitanie a augmenté à son tour son délai de règlement des conventions passant à plus de 6 mois entre la demande et le paiement effectif sans aucune explication. La partie formation auprès des agriculteurs a aussi subi un gros décalage suite à la création régionale par Bio Occitanie de la société Coral faisant le lien entre le GAB et Vivea. Ces délais, nous mettent toujours dans une situation de trésorerie très délicate.
- Le résultat d'exploitation est positif de 4473.70 €. Il est majoré par le résultat exceptionnel (+3764.14€) et minoré par le résultat financier (-301.01€) pour un résultat final de +7936.83€.

II.- AFFECTATION DU RESULTAT 2022 & REGARD SUR LE 1^{er} trimestre 2023

- Nous vous proposons de laisser l'excédent réalisé au cours de l'exercice au débit du compte report à nouveau. Le compte « report à nouveau » sera ainsi créditeur de 27078.39. Nos fonds propres, restent inchangés, lesquels comptent, un solde créditeur de 33000€ et 3750€ de fonds propres complémentaires
- En 2023, le début d'année continue sur la même lancée que 2022 en matière d'adhésion, d'activité de formations ou de difficultés de trésorerie. A ce jour l'équipe salariée reste identique.
- Concernant notre budget, nous prévoyons un résultat à l'équilibre.

III.- RESOLUTIONS PARTICULIERES

Les mandats d'administrateur ne sont pas rémunérés.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner votre quitus à la gestion de notre conseil d'administration pour l'exercice 2022.

Fait à Tarbes (Hautes-Pyrénées)
Le 30 mars 2023